



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

**Concours : Concours interne d'accès au corps des professeurs de lycée
professionnel (CAPLP)**

**Concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs de
lycées professionnels (CAER-CAPLP)**

Section : Génie Électrique, option : Électrotechnique et énergie

Session : 2023

**Rapport du jury présenté par : M. Federico BERERA, Inspecteur
général de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR),
Président du jury.**

SOMMAIRE

Avant-propos	Page 3
Données statistiques	Page 4
Épreuve d'admissibilité <i>Reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle</i>	Page 5
Épreuve d'admission <i>Présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel</i>	Page 8
Exemple d'un support d'évaluation pour les travaux pratiques	Page 11

Avant-propos

Le concours interne de recrutement de professeur et le concours pour l'accès à l'échelle de rémunération de la section génie électrique option électrotechnique et énergie, conduisent, en cas de succès, dès la rentrée scolaire à la nomination en qualité de stagiaire. Ils s'adressent à des enseignants disposant déjà d'une expérience professionnelle. La conception des épreuves et les sujets proposés permettent aux candidats de valoriser leurs acquis.

L'analyse réflexive est au cœur de ce concours, sa préparation repose en grande partie sur la capacité à s'appuyer sur son expérience singulière pour la dépasser, à la questionner pour faire des liens et construire du sens entre pratique et théorie, à s'interroger sur les élèves, sur sa discipline et sur le système éducatif.

Le président remercie l'ensemble des membres du jury pour leur investissement dans la mise en œuvre de ce concours. Que chaque membre soit salué pour son engagement professionnel et personnel, tout autant que pour la rigueur et la qualité de son travail.

La session 2023 s'est déroulée dans les locaux de l'INSPE à TARBES, tant pour l'étude du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle, que pour l'épreuve d'admission. Le directeur remercie monsieur le directeur et toute son équipe pour leur disponibilité et la qualité de leur accueil.

Le jury souhaite apporter tout au long de ce rapport des informations qui éclaireront sur la présente session et aideront les candidats à se préparer.

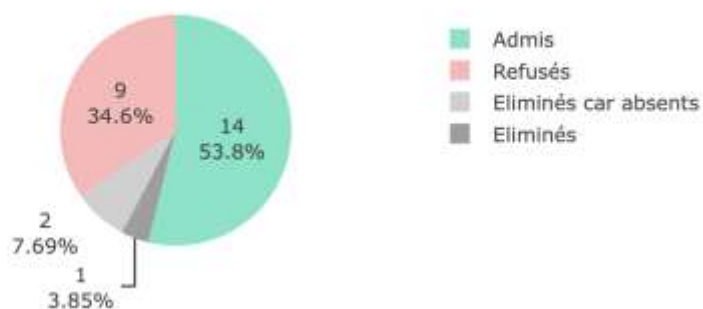
Le site **Devenir enseignant** <https://www.devenirenseignant.gouv.fr> propose une abondante documentation sur les carrières et les modalités d'accès.

Pour prendre en compte la dimension du métier d'enseignant et développer ses compétences pédagogiques, les candidats peuvent également s'appuyer sur le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation à l'adresse suivante : <http://www.education.gouv.fr/cid73215/le-referentiel-de-competences-des-enseignants-au-bo-du-25-juillet-2013.htm>

Données statistiques

CAPLP

Nb postes déclarés	20
Inscrits	65
Non éliminés	23 (88% des admissibles)
Présents	24 (92% des inscrits)
Éliminés car absents	2
Éliminés	1
Refusés	9
Admis	14 (60.87% des non éliminés)
Sur liste complémentaire	0
Admis à titre étranger	0 (0.00% des non éliminés)
Admissibles	26
Moyenne Admissibles	10.80/20



CAER

Nb postes déclarés	3
Inscrits	13
Non éliminés	7 (88% des admissibles)
Présents	7 (88% des inscrits)
Éliminés car absents	1
Éliminés	0
Refusés	4
Admis	3 (42.86% des non éliminés)
Sur liste complémentaire	0
Admis à titre étranger	0 (0.00% des non éliminés)
Admissibles	8
Moyenne Admissibles	11.75/20



Épreuve d'admissibilité : Reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties :

- dans la première partie, le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées, dans le domaine de l'enseignement, durant les différentes étapes de son parcours professionnel ;
- dans la seconde partie, le candidat développe et analyse une réalisation pédagogique significative de son « expérience professionnelle » dans la discipline concernée par le concours ;
- les deux parties sont indépendantes et complémentaires.

Dans la première partie du dossier, le jury a été attentif notamment :

- à la richesse et à l'adéquation du parcours professionnel à la construction des compétences requises pour la fonction postulée ;
- à l'expérience suffisamment riche pour valider des qualités utiles à un enseignant ;
- aux compétences acquises utiles au métier d'enseignant ;
- à la pertinence des responsabilités assumées pour assurer le métier d'enseignant.

La seconde partie du dossier doit permettre d'évaluer la maîtrise de la didactique de la discipline et la connaissance du domaine professionnel de référence du candidat.

Le jury a apprécié plus particulièrement :

- la pertinence du choix de l'activité décrite ;
- la justification des choix pédagogiques opérés ;
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
- la maîtrise des enjeux scientifiques, techniques et professionnels ;
- la maîtrise des points de vue didactique et pédagogique ;
- l'approche de l'évaluation et de l'hétérogénéité des élèves ;
- la connaissance des référentiels et formations professionnels.

COMMENTAIRES DU JURY :

Concernant le parcours professionnel et les responsabilités exercées, le jury recommande au candidat :

- de soigner la conception de la présentation, en ne se limitant pas à la mise à disposition d'un simple curriculum vitae ;
- de présenter le parcours personnel et professionnel, en valorisant les étapes lui ayant permis de construire ses compétences pédagogiques, et ainsi prétendre à l'accès au grade de professeur. Cette partie ne saurait donc se limiter à une simple liste de diplômes obtenus ou d'expériences vécues ;
- de montrer « en quoi » et « à quel niveau » son parcours lui a permis de construire et d'acquérir tout ou partie des dix compétences permettant d'exercer le métier de professeur.

N.B. Dans le cadre précité, certaines expériences sortant du domaine strict de l'enseignement peuvent se révéler pertinentes.

Concernant les réalisations pédagogiques dans la discipline :

Le jury recommande au candidat de construire son dossier de façon méthodique et structurée :

- les activités « élèves » présentées doivent être positionnées dans le parcours de formation au sein d'une progression pédagogique clairement explicitée (notion de séquence et de séances pédagogiques, évaluation, remédiation), en appui sur le référentiel de formation (activités professionnelles, capacités, compétences, savoirs associés, etc.) ;
- l'activité développée doit s'articuler autour d'une problématique professionnelle réelle. Elle doit mettre en évidence les transpositions et simplifications didactiques opérées ainsi que la stratégie retenue pour la construction des compétences.

Le jury rappelle que la réalisation pédagogie présentée doit impérativement s'inscrire dans le cadre de la préparation à un des diplômes de la filière du génie électrique, dans sa dominante électrotechnique et énergie (CAP électricien(ne), baccalauréat professionnel MELEC, BP électricien(ne), MC Technicien en énergies renouvelables option A énergie électrique). Les dossiers reposant sur des formations extérieures ou connexes au domaine de référence (technologie collège, énergétique, électronique, etc.) ne satisfont pas aux exigences de l'épreuve et de l'évaluation. Le jury a apprécié les dossiers qui, au travers d'annexes pas trop nombreuses et judicieusement sélectionnées, permettaient de se faire une idée précise des activités proposées aux élèves, de l'organisation pédagogique mise en place et des modalités d'évaluation retenues.

Pour les deux parties du dossier, le jury précise que la maîtrise de la langue, la qualité de l'expression, la rigueur de l'orthographe et de la syntaxe sont des prérequis indispensables pour la réalisation du dossier mais aussi à l'exercice du métier d'enseignant.

L'analyse des résultats à l'épreuve montre que :

Les candidats doivent porter une attention particulière à la rédaction de ce document, tant sur la forme que sur le fond.

Sur la forme : le jury conseille de numéroter les pages, de présenter un sommaire et de repérer les documents annexés. L'orthographe, l'expression écrite, le choix du vocabulaire professionnel utilisé et la présentation des documents doivent faire l'objet d'attentions particulières.

Sur le fond : les candidats doivent s'efforcer de rendre compte de manière claire et synthétique de leur expérience professionnelle, ainsi que des éléments significatifs des missions éducatives qui leur ont été confiées. Ils doivent présenter également une analyse réflexive de leurs pratiques devant élèves et justifier leurs propos. Le jury attend que les candidats mettent en relation leurs différentes activités professionnelles et les compétences du référentiel du métier d'enseignant qui ont été progressivement développées.

Il n'est pas dans l'intérêt du candidat de présenter des situations professionnelles qui se limitent à des activités de formation mobilisant des supports techniques très simples (ex : montages d'éclairage de base), ces dernières étant assez peu propices à l'exposé d'une analyse réflexive poussée sur les plans pédagogique et didactique. Dans ce dessein, notons que le choix de supports techniques en lien avec les transitions énergétique et numérique sera apprécié.

Le jury a noté une grande hétérogénéité entre les dossiers étudiés. La rédaction de ce document doit être l'occasion pour le candidat de faire le point sur les compétences requises pour exercer le métier d'enseignant. Le jury conseille aux candidats :

- D'aller au-delà de simples récits d'activités de formation et d'effectuer une analyse réflexive sur la pratique professionnelle présentée. La présentation des activités et des responsabilités exercées dans le cadre du parcours professionnel doit être mise en perspective avec les compétences attendues d'un enseignant, tant au sein de la classe que dans l'environnement de l'établissement dans lequel il exerce.
- D'appréhender le système éducatif dans son ensemble et d'intégrer des éléments constitutifs du contexte de formation de la voie professionnelle (co-intervention, chef d'œuvre, famille de métiers, etc.).

Le jury conseille aux candidats de faire relire leur dossier, par des enseignants ou un directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques d'un lycée professionnel proposant des formations dans le domaine de l'électrotechnique, afin d'en tester la lisibilité et d'échanger sur la pertinence de son contenu.

Remarque :

Comme le permet la réglementation du concours, le jury est quelques fois revenu, lors des épreuves d'admission, sur le dossier R.A.E.P. élaboré pour l'épreuve d'admissibilité.

L'objectif de cet échange avec le candidat était de vérifier que le dossier élaboré est bien le résultat d'une réelle autonomie de pensée et d'action. Dans certains cas, le jury a été amené à s'interroger sur le manque de maîtrise, voire de connaissance, du dossier RAEP présenté par le candidat.

Épreuve d'admission : Présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Durée :

- Travaux pratiques : quatre heures ;
- Préparation de l'exposé : une heure ;
- Exposé : trente minutes ;
- Entretien : trente minutes ;

L'épreuve a pour but d'évaluer, dans l'option choisie, l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence de formation reposant sur la maîtrise de savoir-faire professionnels, en fonction d'un objectif pédagogique imposé et d'un niveau de classe donné.

Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au préalable par le candidat au cours de travaux pratiques relatifs à un système technique ou à un processus.

La séquence de formation s'inscrit dans les programmes de lycée professionnel dans la discipline considérée.

Le candidat est amené au cours de sa présentation orale à expliciter la démarche méthodologique, à mettre en évidence les informations, données et résultats issus des investigations conduites au cours des travaux pratiques qui lui ont permis de construire sa séquence de formation, à décrire la séquence de formation qu'il a élaborée, à présenter de manière détaillée une des séances de formation constitutives de la séquence.

Au cours de l'entretien avec le jury, le candidat est conduit plus particulièrement à préciser certains points de sa présentation ainsi qu'à expliquer et justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de la séquence de formation présentée.

Lors de l'entretien, dix minutes maximum pourront être réservées à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi pour l'épreuve d'admissibilité, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

COMMENTAIRES DU JURY :

Conseils sur le plan des compétences techniques

Il est attendu des candidats :

- de solides connaissances technologiques sur les constituants du domaine de l'électrotechnique ;
- un socle de connaissances sur les réseaux et les technologies de communication (protocoles, architecture, adressage, connectique, ...) ;
- des compétences de mesurage permettant de mener à bien les activités de mise en service et de maintenance ;
- une maîtrise des compétences relatives à la prévention des risques professionnels ;
- une capacité de mise en œuvre des normes qui régissent le secteur professionnel de l'électrotechnique ;
- une parfaite maîtrise dans le décodage des schémas électriques.

Matériels et supports techniques de l'épreuve d'admission (travaux pratiques ; exposé ; entretien)

Les supports techniques susceptibles d'être utilisés pour l'épreuve sont issus des secteurs dans lesquelles les activités professionnelles du baccalauréat professionnel MELEC peuvent s'exercer.

Le plateau accueillant les candidats est équipé de divers systèmes réels, performants et modernes, permettant de réaliser des travaux pratiques dans les secteurs d'activité suivants :

- ✓ **Réseaux :**
 - Réseaux de communication et de transmission (cuivre, fibre optique, sans fil) ;
 - Production centralisé d'énergie électrique d'origine photovoltaïque ;
 - Stockage de l'énergie électrique ;
 - Etc.
- ✓ **Quartiers, zones d'activités et infrastructures :**
 - Aménagements urbains (éclairage public communicant, etc.) ;
 - Installations de recharge pour véhicules électriques ou hybrides ;
 - Etc.
- ✓ **Bâtiments (résidentiel, tertiaire et industriel) :**
 - Installations électriques des bâtiments (TGBT, etc.) ;
 - Réseaux de communication, réseaux voix-données-images ;
 - Gestion technique et automatismes du bâtiment connectés : contrôle des énergies, sûreté/sécurité, etc. ;
 - Domotique (smart-home, etc.) ;
 - Installations techniques (éclairage, éclairage de sécurité, chauffage électrique, ventilation, alarmes, contrôle d'accès, etc.) ;
 - Systèmes de production d'énergie électrique locaux (photovoltaïque) ;
 - Etc.
- ✓ **Industrie :**
 - Procédés de levage-déplacement de charge, pompage, ventilation, chauffage ;
 - Installations industrielles (alimentations et protections, automatismes et contrôle-commande, capteurs, moteurs, vérins, etc.) ;
 - Industrie connectée.

- Etc.

Il convient aussi de préciser qu'au-delà des appareils de mesures électriques de base, des appareils tels que des contrôleurs d'installation, caméras thermiques, énergimètres-analyseurs de réseaux, oscilloscopes, soudeuses fibre optique, etc. sont susceptibles de devoir être mis en œuvre par les candidats durant l'épreuve.

Conseils relatifs à la dimension pédagogique

Au-delà des référentiels des diplômes de la filière électrotechnique, les repères pour la formation et les fiches d'aide associées doivent être connus des candidats.

Il est aussi attendu des candidats :

- une connaissance approfondie des modalités de formation dans la voie professionnelle prenant en compte le contenu de la dernière réforme ;
- une maîtrise des modalités de certification et de suivi de l'acquisition des compétences applicables aux diplômes de la filière électrotechnique (CCF continué).

La séquence de formation proposée par le candidat, support de l'exposé et de l'entretien oral, devra être explicitée à travers des éléments descriptifs faisant apparaître à minima :

- Les objectifs de formation, les compétences visées et leurs critères d'évaluation ;
- La situation professionnelle retenue : tâche(s) professionnelle(s) mise(s) en œuvre, problématique professionnelle posée, support technique retenu, le secteur d'activité ;
- Les prérequis et apports de connaissances nécessaires ;
- Les activités constitutives de la séquence (TP, TD, parcours de formation hybride, cours, ...) et leurs contenus ;
- Les espaces d'enseignement mobilisés (enseignements de spécialité, co-intervention, consolidation, accompagnement personnalisé, ...) ;
- Une planification de la séquence et un positionnement dans le plan de formation préparant à l'obtention diplôme ;
- L'organisation des activités de l'effectif élèves (groupe ou classe) durant la séquence, les stratégies d'individualisation et/ou de différenciation des enseignements ;
- Les modalités d'évaluation et de suivi de l'acquisition des compétences visées.

Par ailleurs le jury appréciera de voir apparaître, dans la séquence proposée, une sollicitation des moyens numériques au service des enseignements, l'intégration d'objectif généraux de formation visant à conforter et/ou développer les valeurs de la république, la maîtrise de l'écrit et de l'oral ainsi que les compétences de littératie.

Exemple d'un support d'évaluation pour les travaux pratiques

Les candidats trouveront ci-après un exemple de présentation de cette épreuve :

- les activités proposées dans le cadre des travaux pratiques ont été volontairement occultées ;
- L'activité visée et les tâches à développer du référentiel des activités professionnelles sont précisées.

SYSTEME DE LEVAGE



L'épreuve a pour but d'évaluer [...] l'aptitude du candidat à **concevoir et à organiser une séquence de formation** reposant sur la **maîtrise de savoir-faire professionnels**, en fonction d'un objectif pédagogique imposé et d'un niveau de classe donné.

Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au préalable par le candidat au cours de travaux pratiques relatifs à un système technique [...].

- Dans un premier temps, vous réaliserez un ensemble d'activités sur le **système de levage « BLS 1200 »** mis à votre disposition et ferez la preuve de votre maîtrise des savoir-faire professionnels caractéristiques des métiers de l'électrotechnique.
- Dans un deuxième temps, vous concevrez une séquence pédagogique prenant appui sur les travaux pratiques réalisés et destinée à développer les compétences professionnelles au niveau de formation que vous préciserez et pour l'activité et les tâches du référentiel des activités professionnelles qui seront formulées par l'examineur.